

**Arrêté n° DS-09-2017-04 portant délégation de signature de
Madame Christine FERNANDEZ-MALOIGNE
Vice-présidente en charge des relations internationales**

Le Président de l'Université de Poitiers

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.712-2 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n° 13-5-2016 du Conseil d'administration de l'Université de Poitiers en date du 13 mai 2016 portant élection de Monsieur Yves JEAN à la présidence de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n° 27-5-2016-2 du Conseil d'administration de l'Université de Poitiers en date du 27 mai 2016 portant élection de Madame Christine FERNANDEZ-MALOIGNE à la fonction de Vice-présidente en charge des Relations internationales ;

Arrêté

Article 1 : Actes administratifs

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Madame Christine FERNANDEZ-MALOIGNE, Vice-présidente en charge des Relations internationales, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

- Les ordres de missions des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs à l'étranger ;
- Les accords bilatéraux ;
- Les bourses de mobilité ou bourses d'études à l'étranger ;
- Les formulaires des étudiants ERASMUS ;
- Les aides spécifiques individuelles aux étudiants étrangers ;
- Les ordres de missions à l'étranger des doctorants ;
- Les conventions d'hébergement des étudiants étrangers ;
- Les demandes d'admission préalable ;

Article 2 : Publicité et exécution

Le présent arrêté, publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers, prend effet à compter de sa transmission au Recteur Chancelier.

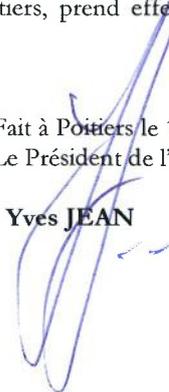
Vu le 20/09/2017
Le délégué,

Madame Christine FERNANDEZ-MALOIGNE



Fait à Poitiers le 19 septembre 2017
Le Président de l'Université

Yves JEAN



UNIVERSITE DE POITIERS

25. SEP. 2017

Direction des affaires juridiques

Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des Universités, le